- > DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS (DGT)
- > VILLE DU GRAND-SACONNEX

- > SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE (SIG)
- > CHEMINS DE FERS FÉDÉRAUX (CFF)

ROUTE DE COLOVREX

AMÉNAGEMENT URBAIN ET REMPLACEMENT DE RÉSEAUX

ÉTAPES 1 ET 2

DÈS LE LUNDI 29 JANVIER 2018, DURÉE ENVIRON 1 MOIS

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS













QUOI, COMMENT?

Etape 1 - dès le 29 janvier 2018 (durée de 13 jours environ)

La route de Colovrex sera fermée à la circulation entre la place Carantec et L'Ancienne-Route. En entrée-de-ville (direction Genève), le report sera principalement assuré via l'Ancienne-Route durant les périodes de pointe à fort trafic. En sortie-de-ville, en périodes de pointe du soir, il est fortement recommandé de rejoindre la route de Colovrex en empruntant la route de Pregny et le chemin de Machéry (interdit aux véhicules > 2.5 tonnes) afin d'éviter la route de Ferney où les conditions de circulation seront difficiles.

Etape 2 - dès le 12 février 2018 (durée de 13 jours environ)

La route de Colovrex sera fermée à la circulation entre L'Ancienne-Route et la Voie-du-Coin. Le trafic sera reporté en entrée-de-ville sur le chemin de Machéry qui verra son sens unique être inversé (interdit aux véhicules > 2.5 tonnes), puis sur le chemin des Crêts-de-Pregny qui sera mis à sens unique. Le trafic pourra rejoindre la route de Ferney via le chemin du Pommier ou le chemin E.-Sarasin par le chemin A.-Vilbert. Il est toutefois recommandé d'emprunter en amont la route de Valavran et le chemin des Tuileries pour rejoindre la route de Pregny via la route de Lausanne. En sortie-de-ville, en périodes de pointe du soir, il est proposé de rejoindre la route de Colovrex en empruntant la route de Pregny et l'avenue de Foretaille afin d'éviter la route de Ferney.

En dehors des périodes de pointe à fort trafic, l'utilisation de la route du Bois-Brûlé et de la route de Ferney est à privilégier.

Transports collectifs

La ligne TPG n°53 effectuera son terminus à l'arrêt Palexpo. Une navette sera mise en place pour assurer la desserte des arrêts «Machéry», «Blanché» et «Gd-Saconnex-Mairie». Le transbordement entre la navette et la ligne n°53 sera assuré à l'arrêt «Grand-Saconnex-Place». Le parcours de la navette sera adapté en fonction des étapes 1 et 2.

Cycles et piétons

Les cycles et piétons pourront traverser de manière sécurisée les zones de chantier, dans un espace réservé en tout temps.

Bien que tout soit mis en oeuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Les maîtres d'ouvrage remercient par avance les riverains de leur compréhension pour la gêne occasionnée et recommandent aux usagers de circuler avec prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS?

> dès 29.01.18 (env. 13 jours) : étape 1, fermeture à la circulation de la route de Colovrex, entre la place Carantec et L'Ancienne-Route > dès 12.02.18 (env. 13 jours) : étape 2, fermeture à la circulation de la route de Colovrex, entre L'Ancienne-Route et la Voie-du-Coin

POURQUOI?

La Ville du Grand-Saconnex, les services industriels de Genève (SIG) et les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) doivent réaliser des travaux sur la route de Colovrex : aménagements routiers avec zone 30 km/h, modernisation des réseaux SIG, réalisation d'une batterie de tubes pour câbles 15 kV. Un important travail de coordination et d'optimisation des travaux entre les trois maîtres d'ouvrage a permis de réduire au maximum la durée de ces fermetures pour limiter les impacts pour l'ensemble des usagers et les riverains.

RENSEIGNEMENTS

INFO - SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA) TÉL. 022 546 76 00 WWW.GE.CH/INFOMOBILITÉ

INFO@GRAND-SACONNEX.CH TÉL. 022 920 99 00 WWW.GRAND-SACONNEX.CH RUBRIQUE TRAVAUX EN COURS /A VENIR

VILLE DU GRAND-SACONNEX







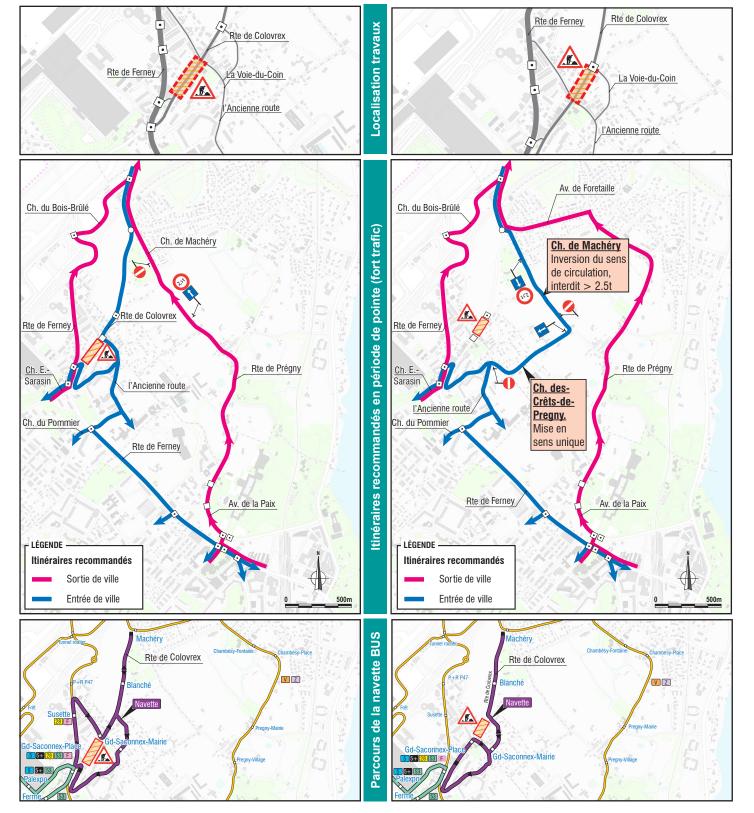
ROUTE DE COLOVREX

AMÉNAGEMENT URBAIN ET REMPLACEMENT DE RÉSEAUX

> DÈS LE LUNDI 29 JANVIER 2018, DURÉE ENVIRON 1 MOIS

ETAPE 1 DÈS LE 29 JANVIER 2018 (DURÉE, ENV. 13 JOURS)

ETAPE 2 DÈS LE 12 FÉVRIER 2018 (DURÉE, ENV. 13 JOURS)



© RGR Ingénieurs Conseils SA





